



REGLES ET RECOMMANDATIONS

Randonnées CHEMIN FAISANT

Règles de sécurité pour les participants

Les règles de sécurité énoncées ci-dessous sont l'application du Code de la route

1 - Marche sur route :

Marcher sur les trottoirs ou les accotements, lorsqu'ils existent, soit à droite, soit à gauche, à l'exclusion de la chaussée. Tous les marcheurs doivent toujours être d'un seul côté de la route.

En l'absence de trottoirs ou d'accotements, marcher sur le côté gauche de la chaussée en file indienne. Si la progression sur le côté gauche de la chaussée compromet la sécurité du groupe (exemple dans un virage sans visibilité), exceptionnellement le côté droit de la chaussée sera temporairement utilisé. L'ensemble du groupe se conformera aux indications données par celui ou celle qui mène la randonnée.

2 – Traverser une route :

Utiliser tout passage prévu pour les piétons qui se trouverait à moins de 50 mètres, même si cela constitue un détour ; traverser la route toujours perpendiculairement, jamais en diagonale.

Marquer l'arrêt avant de traverser la route, afin de traverser en groupe.

Recommandations de sécurité pour les participants

1 - Rester attentif aux informations données par la personne qui mène. Se conformer à ses indications.

2 - Tenir compte de ses propres aptitudes physiques à la randonnée et mesurer ses efforts.

3 - Prévenir ou faire prévenir la personne qui mène si l'on quitte le groupe.

4 - Les chiens seront tenus en laisse.

5 – Veiller à ne pas gêner ses voisins avec les bâtons de marche.

Recommandations de sécurité pour mener les randonnées

1 - Le tracé des randonnées

Vérifier la possibilité de parking sur le lieu de rendez-vous. Se renseigner à la mairie si nécessaire.

Eviter autant que possible de marcher sur les routes goudronnées (risque d'accident).

Bien connaître le parcours, sinon le reconnaître auparavant. Être capable de donner sa position aux équipes de secours en cas de problème (carte ou GPS)

Respecter les interdictions de passages officielles et privées ; respecter les terrains cultivés et les clôtures.

Se tenir écarté des zones de chasse signalées, des ball-traps et des voies ferrées.

2 - Déroulement des randonnées

Annoncer au départ le ou les kilométrages prévus. Prévoir si possible un petit parcours en cas de mauvais temps ou pour les personnes en difficulté.

Veiller à ce que les derniers marcheurs ne perdent pas de vue le groupe. Prévoir des regroupements. Proposer à la personne qui ferme la marche de faire le serre-file.

Par temps sombre ou à la nuit tombante, porter un gilet jaune réfléchissant sur les routes.

S'équiper d'une couverture de survie et d'une trousse de secours.